



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avant de se rendre aux urgences

Les médecins traitants et la centrale des médecins de garde peuvent vous conseiller - les pharmacies aussi

La fréquentation des services des urgences des hôpitaux et centres médicaux vaudois reste, comme dans les autres cantons suisses, à un niveau élevé. Afin de contribuer à désengorger ces services et éviter de longues attentes aux patientes et patients, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) les invite à appeler leur médecin traitant ou la centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) au 0848 133 133. Il est aussi possible de se rendre dans une pharmacie : les professionnels qui y travaillent sont formés pour orienter les clients, les conseiller et leur proposer un traitement. Face à une urgence vitale, il reste impératif de composer le 144 ou de se rendre immédiatement aux urgences.

A l'instar de nombreux cantons suisses, le canton de Vaud fait face à une affluence très élevée de patientes et patients dans ses services des urgences, notamment au CHUV, depuis l'été. Cette situation crée des temps d'attente souvent longs pour les urgences non vitales et entraîne une surcharge pour le personnel.

Afin de désengorger les urgences et de raccourcir les temps d'attente des patientes et patients, le DSAS recommande de demander une première orientation avant de se rendre aux urgences.

Les pharmaciennes et pharmaciens peuvent remplir ce rôle auprès des personnes de 16 ans et plus. En cas de doute sur la nécessité de se rendre aux urgences, par exemple dans des cas de brûlure, de coupure, de toux persistante, de problème gynécologique, de maux de ventre, de tête, etc., il est possible de leur demander conseil. S'il apparaît que la situation n'exige pas un passage aux urgences, ils peuvent également le plus souvent proposer un traitement. Ce service, qui fait partie de leurs prestations et pour lequel ils sont formés, est généralement gratuit. Si l'entretien nécessite des questions plus approfondies, il peut être facturé et coûtera entre 20 et 30 francs, mais la cliente ou le client en sera informé à l'avance. Cette somme n'est

pas prise en charge par l'assurance maladie et est donc à la charge de la personne qui demande conseil.

Les personnes qui n'ont pas de médecin traitant et ne peuvent se rendre à la pharmacie, ou qui consultent pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans, sont invitées à contacter la CTMG (Centrale téléphonique des médecins de garde) au 0848 133 133 pour recevoir des conseils adaptés à leur situation et déterminer là aussi si un déplacement aux urgences est nécessaire. Les régulateurs de cette centrale sont des professionnels de la santé et ont les compétences nécessaires pour évaluer le degré d'urgence d'une prise en charge et orienter les personnes vers le prestataire le plus adapté à leurs besoins (médecin de garde, pharmacie, service d'urgence ou autre).

Les personnes qui doivent malgré une première orientation se rendre aux urgences peuvent choisir la permanence ou le centre médical où l'attente est la moins longue en utilisant l'application pour smartphone Urgences Vaud. Cette application indique via un code couleur le taux d'occupation du service (vert = faible, orange = modéré, rouge = élevé). Cette application permet également de savoir où les moins de 16 ans peuvent être pris en charge. Sélectionner un lieu signalé en vert présente un double avantage : cela permet à la patiente ou au patient d'être vu plus rapidement et à la charge de travail de se répartir entre les différents services plutôt que de se concentrer sur quelques services d'urgences.

Dans les cas d'urgences vitales, il est très important que la patiente ou le patient soit pris en charge sans délai par un hôpital spécialisé. Dans ces situations, il reste impératif de composer le 144.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 15 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Marie-Christine Grouzmann, pharmacienne cantonale, Direction générale de la santé
Christophe Berger, Président SVPH

TÉLÉCHARGEMENTS